



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ORIENTALES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général**

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DE SUIVI DU SITE  
TITANOBEL A OPOUL- PERILLOS  
DU 30/01/2025

INTITULE	NOM	STATUT	PRESENT/ EXCUSE/ ABSENT
collège administration			
Préfecture des Pyrénées-Orientales	BERTHET Bruno LETEURTRE Bruno BENEZET Arnaud	Secrétaire Général	Présent Présent Présent
SIDPC	MONTAYA Luc SEVE-GRANE Ghislaine	Chef SIDPC SIDPC	Excusé Présente
SDIS			
DREAL	MONTAUBAN Christophe		Présent
DIRECCTE			
DDTM	COLLINET Yoann MACAREZ Frédéric		Présent Excusé
collège collectivités			
Mairie de Salses le Château	Gibert Jean-Michel	1 <sup>er</sup> Adjoint	Présent
Mairie d'Opoul-Périllos	SARDA Patrick DESCHAUX-BEAUME Fredy	Maire Conseiller Municipal	Présent Présent
Mairie de Vingrau	CAMPS Philippe	Maire	Présent
Conseil départemental	CHIVILO Charles	Titulaire	Présent
collège riverains			
Riverain	SARDA Robert	Titulaire	Présent
Riverain	VANDEN BERGHE Jean-Luc	Titulaire	Présent
collège exploitants			
Société TITANOBEL	GARCIA-FONTE Pedro SIMON-TAJAN Nadra	Titulaire Suppléante	Excusé Présente
Collège salariés			
Société TITANOBEL	FORMATCHE Daniel	Titulaire	Présent

## ORDRE DU JOUR :

1. Installation de la commission suite à son renouvellement, élection du président, désignation des membres du bureau et adoption du règlement intérieur ;
2. Approbation du compte-rendu de la précédente réunion de la commission de suivi ;
3. Bilan d'exploitation de la société TITANOBEL ;
4. Bilan de l'inspection des installations classées : dernière inspection et retour sur quelques points réglementaires ;
5. Questions diverses.

*Ouverture de la séance à 10h00, sous la présidence de M. Bruno BERTHET, Secrétaire général.*

*Un tour de table est réalisé et l'ordre du jour présenté.*

### **Installation de la commission suite à son renouvellement, élection du président, désignation des membres du bureau et adoption du règlement intérieur (voir le projet ci-joint)**

M. le Maire d'Opoul-Périllos est élu président de la commission de suivi de site.

Désignation des membres du bureau :

Collège des riverains de l'installation : M. Jean-Luc VANDEN BERGHE, riverain.

Collège de l'exploitant : M. Pedro GARCIA-FONTE, responsable de secteur.

Collège des salariés de l'installation : M. Daniel FORMATCHE, chef de dépôt de l'établissement d'Opoul-Périllos.

M. le Secrétaire général demande si des observations ou des modifications sont à noter concernant le règlement intérieur.

M. SARDA, riverain, signale ne pas avoir reçu le règlement intérieur.

Il est précisé par M. le Secrétaire général que le règlement intérieur lui sera transmis.

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité des votants.

### **Approbation du compte-rendu de la précédente réunion de la commission de suivi**

*Le compte-rendu de la précédente réunion de la commission de suivi de site est approuvé à l'unanimité des votants.*

### **Bilan d'exploitation de la société TITANOBEL**

Le responsable HSE de la société TITANOBEL présente le bilan d'exploitation. Le groupe TITANOBEL fait partie, depuis le 29/04/2022, du groupe australien INCITEC PIVOT LIMITED, spécialisé dans les fertilisants et les explosifs, à travers la société DYNO NOBEL. La vente d'explosif conventionnel reste stable et le ratio km/tonne a augmenté en 2023.

M. VANDEN-BERGHE souhaite connaître la signification du terme « explosif conventionnel ».

Le responsable HSE de la société TITANOBEL précise que ce sont des explosifs civils destinés à l'application en carrière, à l'abattage en Travaux Publics, aux chantiers de démolition, etc.

En 2022 et 2023, le Système de Gestion de la Sécurité (SGS) n'a subi aucune modification notable. Cependant, le manuel de sécurité, les procédures et instructions ont été révisés.

Les maîtrises des procédés et d'exploitation sont présentées, ainsi que les formations conduites.

Il est souligné, par M. le Maire d'Opoul-Périllos, l'importance de réaliser le débroussaillage autour du site, en évoquant l'incendie de 2022, qui s'est arrêté à 200 mètres du site.

Quatre réunions internes de formation continue à la sécurité ont été conduites respectivement en 2022 et 2023, au cours desquelles de nombreux points sont abordés.

Les inspections de la DREAL ont eu lieu les 20 octobre 2022 et 19 octobre 2023. Les audits internes de sécurité et environnement ont été réalisés les 3 février 2022, 7 février 2023 et 14 juin 2023. Les contrôles du respect des consignes par l'encadrement sont réalisés quotidiennement.

En 2022, aucun accident de travail avec ou sans arrêt n'est à noter. Trois fiches de dysfonctionnement ont été rédigées.

En 2023, un accident de travail avec arrêt et quatre fiches de dysfonctionnement sont relevés.

Les exercices POI ont été réalisés les 28 juin 2022 et 28 juin 2023. En 2023, un exercice PPI a également été réalisé.

Les investissements 2022-2023 sont présentés.

Le Maire d'Opoul-Périllos signale que la sirène n'est pas suffisamment audible pour la population.

Le responsable HSE de la société TITANOBEL précise que la société va réaliser la mise en place d'un vrai automate d'appel. Un des objectifs est de récupérer tous les numéros de téléphone des riverains. La société peut définir différents niveaux d'appel par automate.

Il est précisé par le Maire d'Opoul-Périllos que la liste des numéros de téléphone sera transmise.

M. VANDEN-BERGHE souhaite savoir, dans le cadre d'un scénario catastrophe, les retombées sur la population.

Le responsable HSE signale que l'effet immédiat est la détonation. La cinétique accidentelle est très rapide et le site n'a pas le temps d'émettre des substances toxiques.

Les travaux planifiés et réalisés en 2024 sont présentés.

La révision triennale du POI a été réalisée le 22 octobre 2022, avec la diffusion de la version E. Aucune déclaration environnementale n'est à noter. Une déclaration annuelle GERP des émissions polluantes a été effectuée.

L'inspecteur de la DREAL demande si la baisse de tonnage est liée à une baisse d'activité.

Le responsable HSE précise qu'auparavant un estimatif par volume était réalisé. Depuis 2023, l'incinérateur du site de TITANOBEL à VONGES est équipé d'une balance.

Le Maire d'Opoul-Périllos souhaite connaître la consommation d'eau du site.

Le responsable HSE informe que le site ne consomme pas d'eau.

Le responsable du site d'Opoul-Périllos précise que le site n'est pas branché au réseau d'eau. Cependant, le site dispose d'un système de récupération d'eau, afin de l'utiliser en cas d'incendie.

M. SARDA souhaite connaître la destination des déchets dangereux.

Le responsable HSE indique que les déchets dangereux concernent les sacs souillés vides envoyés vers un site d'incinération.

M. VANDEN-BERGHE demande quel est le nombre d'employés sur site.

Le responsable du site d'Opoul-Périllos précise que le site emploie cinq salariés et un intérimaire. D'ici la fin de l'année 2025, la société espère employer sept salariés.

Le Maire d'Opoul-Périllos souhaite connaître les perspectives de développement.

Le responsable du site d'Opoul-Périllos indique que la société a réalisé un chantier important sur Port-La-Nouvelle. En 2025, les ventes devraient augmenter de 10 à 12%.

#### **Bilan de l'inspection des installations classées : dernière inspection et retour sur quelques points réglementaires**

En 2023, une inspection a été réalisée le 19 octobre concernant le POI, l'état des stocks en temps réel, la gestion de la sous-traitance et des intervenants extérieurs, la formation du personnel, l'entretien et la maintenance, ainsi que la réalisation d'exercices POI et de leur compte-rendu.

En conclusion, le site est bien entretenu. Les évolutions réglementaires sont prises en compte et doivent s'accompagner d'une mise à jour documentaire du POI pour compiler les différentes mises à jour. Trois points particuliers sont ressortis de l'inspection.

L'inspecteur a demandé à l'exploitant de mettre en place un planning et une traçabilité des contrôles de la perception de la sirène PPI en limite de zone Z5.

Concernant l'état des stocks, un contrôle de sondage confirme la bonne adéquation entre les stocks présents et le registre de suivi.

Le responsable du site d'Opoul-Périllos précise que la sirène PPI est difficilement audible dans certains espaces de la zone Z5. Il précise qu'il n'est pas possible, réglementairement, d'augmenter le son.

La représentante du SIDPC ajoute que le dispositif FR Alerte permet de couvrir une zone concernée et touche l'ensemble des personnes bornant dans cette zone. Elle signale que FR Alerte va être couplé avec la sirène du mercredi, et précise que FR Alerte peut être testé lors des exercices.

M. le Secrétaire général signale que le déplacement de la sirène reste complexe. Avec l'ensemble des dispositifs, il sera possible de mieux couvrir la population.

Il est pris note que la mairie d'Oppoul Périllos s'engage à transmettre à TITANOBEL la liste téléphonique des habitants situés dans la zone Z5 afin de permettre à TITANOBEL de déployer son propre dispositif d'alerte qui viendra en complément de FR-ALERTE.

M. VANDEN-BERGHE souhaite savoir, dans le cadre d'un scénario catastrophe, les risques sur la population.

Le responsable HSE signale que le risque est l'effet de souffle.

L'inspecteur de la DREAL précise que le risque dans la zone Z5 est le brisement des vitres. Pour assurer la sécurité de la population, le déclenchement du PPI est effectué le plus en amont possible d'un danger imminent.

En 2024, une inspection a été réalisée le 22 octobre portant sur l'état des stocks en temps réel, la gestion de la sous-traitance et des intervenants extérieurs, la formation du personnel, l'entretien et la maintenance, la propreté et le débroussaillage.

En conclusion, le site est bien entretenu. Les évolutions réglementaires sont prises en compte. La mise à jour du POI a été réalisée fin avril 2024. Suite aux travaux de désamiantage, l'inspection a relevé des observations et des éléments complémentaires ont été demandés. Des actions de contrôles supplémentaires ont été demandées concernant les aspects de mise à la terre et de la continuité électrique au niveau de la toiture du type inox.

Il est précisé par le responsable du site d'Opoul-Périllos que la société APAVE a réalisé le contrôle et le rapport sera prochainement transmis .

L'inspection a demandé à l'exploitant d'intégrer des modalités de gestion et de sécurité en rapport avec du matériel portatif munis de batteries en lithium-ion utilisé notamment par des entreprises extérieures.

L'exercice PPI a été réalisé le 20 octobre 2023.

Concernant les évolutions réglementaires, la révision quinquennale de l'Étude de danger (EDD) a été réalisée en septembre 2024 et est en cours d'instruction.

Le Maire d'Opoul-Périllos souhaite savoir s'il est envisageable de mettre des panneaux photovoltaïques sur la toiture du dépôt.

Le responsable du site d'Opoul-Périllos répond par la négative.

### **Questions diverses**

M. Sarda signale que le PPRT de Titanobel a été calculé avec un stock de 80 tonnes. Toutefois, le stock sur le site d'Opoul-Périllos ne dépasse pas 80 tonnes, ce qui indique que la zone Z5 ne présente aucun danger pour les habitations. Les investissements des travaux à réaliser sont contraignants pour les habitants.

Le Maire d'Opoul-Périllos affirme que le stock a diminué, mais il pourrait être augmenté si nécessaire.

L'inspecteur de la DREAL signale que réglementairement, l'exploitant a un arrêté préfectoral d'autorisation sur une capacité maximale. En l'état, l'inspecteur n'est pas favorable à réduire le périmètre PPRT qui reste établi sur une quantité maximale autorisée.

M. le Secrétaire général précise que le périmètre de sécurité doit être garanti à son maximum.

L'inspecteur de la DREAL ajoute, concernant les travaux des habitations, que des aides d'accompagnement ont été mises en place.

M. VANDEN-BERGHE, riverain, souhaite savoir si les travaux sont obligatoires.

L'inspecteur de la DREAL souligne que si les travaux ne sont pas effectués, la responsabilité de chacun est engagée. Si un problème survient dans l'habitation, l'assurance pourrait ne pas prendre en charge certaines indemnités. La revente de l'habitation peut, également, être problématique.

Le Maire d'Opoul-Périllos signale que le PPRT doit être appliqué. Cependant, la commune ne peut pas financer les 10% restants des travaux.

Son souhait est que l'activité de Titanobel continue et se développe pour créer de nouveaux emplois.

#### **Election du président de la CSS**

Après avis des membres de la commission, et délibération du conseil municipal d'Opoul-Périllos, M. le Secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales signera un arrêté désignant M. Patrick SARDA, Maire d'Opoul-Périllos président de la CSS et M. Freddy DESCHAUX-BAUME, conseiller municipal, suppléant de la CSS.

M. le Secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales remercie l'assemblée.

*La séance est levée à 11h15.*

Pour le Préfet et par délégation,  
le Secrétaire général,

Bruno BERTHET